

Adresse de la Société populaire de Dijon, lors de de la séance du
21 prairial an II (9 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la Société populaire de Dijon, lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 435-436;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14310_t1_0435_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

venir à ses projets liberticides, s'était montrée en prêchant ouvertement l'athéisme, à bannir du cœur de l'homme la plus douce consolation pour y substituer la dépravation des mœurs qui, infailliblement aurait conduit la République à son anéantissement; mais vous, intrépides montagnards, incapables de vous laisser abuser par ces prestiges trompeurs, vous avez reconstruit les berceaux de toutes les vertus en déclarant solennellement l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Ces principes consolateurs forceront au silence les calomniateurs du peuple français, et l'âme du républicain vertueux acquerra une nouvelle énergie en songeant que, du séjour qui l'attend elle pourra contempler un jour le résultat de ses efforts pour le bonheur de ses concitoyens et des générations futures. »

FAVERNY (*présid.*), THARAUD, GOÛT [et une signature illisible].

g

[*La Sté popul. de Pithiviers à la Conv.; 11 prair. II*] (1).

« Citoyens représentans,

Ce n'est pas sans la plus vive indignation que nous avons appris le complot infâme tramé contre les patriotes Robespierre et Collot d'Herbois, échappés au fer parricide. Ce crime énorme outrage la nation entière, et nous demandons le prompt supplice de ses auteurs et de leurs complices.

Restez fermes à votre poste, vertueux et incorruptibles montagnards, restez-y jusqu'à la défaite des tyrans et de leurs satellites. Vous avez bravé le fer des assassins, vous les bravez encore et vous sauvez la patrie parce que vous l'avez promis.

Vos lois sublimes honorent la France et vous immortalisent.

Nous applaudissons à celle qui récompense le généreux citoyen blessé en conservant au peuple un représentant (*sic*) qui lui est cher. »

BARRIER, CHENAZE, FOSSERIER.

[*Le C. révol. de Pithiviers à la Conv.; 11 prair. II*].

« Citoyens,

Vous avez par un décret bienfaisant terrassé l'athéisme et confondu le fanatisme, vous avez privé les ennemis de notre liberté de leurs dernières ressources; ils ont cru en trouver encore en voulant par un fer parricide frapper nos plus zélés législateurs; mais les heureux destins qui veillent sans cesse sur la République ont fait échouer leurs projets honteux. La France entière en a frémi, la France entière vous offre un rempart contre tous les coups des assassins. Restez fermes à votre poste, Dignes représentans, et ne l'abandonnez qu'après avoir anéanti le dernier des tyrans. S. et F. »

HERSANT, CHAPÉLIER, LESAGE, PRUNIER, MACHARD, PAIN (*présid.*), LAURE, VERON (*secrét.*).

(1) C 306, pl. 1162, p. 33 et C 305, pl. 1149, p. 12.

h

[*Le C. révol. de Joigny à la Conv.; 7 prair. II*] (1).

« Citoyens représentans du peuple,

Le comité n'a pu s'empêcher de frémir d'horreur en apprenant l'horrible complot dirigé contre les colonnes de la révolution.

C'est en vain que l'infâme Amiral a tenté à détruire Collot et Robespierre; ils vivront éternellement pour la République et votre fermeté ne sera point ébranlée.

Tyrans, tremblez, vous êtes au bout de vos infâmes projets; les nobles et les prêtres vos suppôts et le fléau de la révolution meurent d'impuissance. »

BEZIN (*présid.*), BIARDOT, PINTEAU, BOURBAULT, TISSET, BARNIER, PORTIER, CHARTIEY, SALMON [et 2 signatures illisibles].

i

[*Le distr. de Meaux à la Conv.; 7 prair. II*] (2).

« Citoyens représentans,

Nous partageons l'allégresse publique en apprenant que les jours de Robespierre et Collot d'Herbois ont été heureusement préservés des attentats médités contre eux.

Un des coupables est arrêté, bientôt la terre en sera purgée.

Votre décret sublime sur l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, est une consolation bien douce pour l'homme vertueux, et fait le désespoir de l'homme pervers et corrompu; nous l'avons lu avec enthousiasme et cent fois nous avons remercié l'Être Suprême d'avoir détourné le poignard liberticide aiguisé par la faction de l'étranger.

Restez à votre poste, Représentans, qui veillez pour le bonheur de tous. Achevez la glorieuse entreprise que vous avez commencée; notre vie est à la Convention comme nos cœurs sont à la liberté et à la République une et indivisible. »

BEUVE, LEFÈVRE, NIMIER, WATTEAU, COUËSNON, NOEL, PETITJEAN, PRIEST (*agent nat.*).

j

[*La Sté popul. de Dijon à la Conv.; s.d.*] (3).

« Citoyens représentans,

Reconnaître un Être Suprême est un besoin de l'homme, admettre l'immortalité de l'âme est une idée consolante. Vous l'avez senti, Législateurs, et toujours occupés du bonheur de l'humanité, vous avez par un décret solennel consacré ces 2 vérités. Ce sage décret ferme encore la bouche aux ennemis de la République qui ne cessent de souffler le poison de la calomnie contre le peuple français; tous les moyens

(1) C 305, pl. 1149, p. 13.

(2) C 305, pl. 1149, p. 14.

(3) C 306, pl. 1162, p. 26.

ont été épuisés par ces scélérats pour anéantir notre liberté, les guinées, l'athéisme, les poignards, tous les crimes ont été tentés pour nous replonger dans l'esclavage. Vous avez su les déjouer par votre zèle et votre énergie. C'est ainsi que vous avez acquis des droits éternels à notre reconnaissance.

Avec quels transports de joie n'avons nous pas appris que deux de vos collègues ont échappé aux coups des assassins ! Ils vivent, ces patriotes fidèles, comme vous, aux principes et à la vertu. Ce n'a pu être le hasard qui les a conservés, il existe donc, un Etre Suprême qui veille sur vos destinées. Continuez vos glorieux travaux puisque l'immortalité doit en être le prix.

Salut et fraternité. Vive la République ».

PETETIN, TARNIER, FORNESSE.

14

Le représentant du peuple Laurent envoie une médaille d'argent à l'effigie du tyran de l'Autriche, qui a été prise sur un satellite autrichien, par un soldat de la division commandée par le général Duhemes.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

15

La société populaire de Roquebrune, département du Var, offre 100 liv. pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

16

La société populaire de la commune de Gua (3), district de Marennes, annonce qu'elle vient d'armer et équiper un cavalier jacobin, et qu'elle a offert en don à la patrie 168 chemises 1 habit uniforme, 36 paires de guêtres noires, 8 paires de bas, 20 paires de souliers, 6 pantalons, 40 sacs de toile, 200 livres de cuivre.

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

[Etat des dons] (5).

En plus de ceux mentionnés ci-dessus : 2 vestes et 2 culottes de drap bleu, 1 drap, 2 nappes, 4 mouchoirs de poche, 1 sac de peau, 6 gilets.

(1) P.V., XXXIX, 128 et 406. (Minute du P.V. C 305, pl. 1138, p. 18). Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^t); Ann. R. F., n° 191; J. Fr., n° 623; M.U., XL, 331. C. Eg., n° 660; Audit. nat., n° 624; Ann. patr., n° DXXV.

(2) P.V., XXXIX, 128 et 406. (Minute du P.V. C. 305, pl. 1138, p. 19); Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^t).

(3) Charente Inférieure.

(4) P.V., XXXIX, 128. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^t).

(5) C 305, pl. 1138, p. 20.

17

Le conseil-général de la commune de la Fère, département de l'Aisne, félicite la Convention nationale sur ses travaux.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Extrait des délibérations de la comm.; 15 prair. II] (2).

Le conseil général de la commune, considérant que les hochets de l'aristocratie et d'un régime détesté doivent disparaître pour toujours sous l'empire de la liberté, que quatre de ces talismans que l'on appelait ci devant croix de St-Louis sont encore déposés à la municipalité, que l'on peut les rendre utiles en les épurant au creuset national.

et informé que le citoyen Roy dit Patriote agent national du district de Chauny pour l'extraction du salpêtre, doit se rendre incessamment à Paris, le conseil général arrête, après avoir entendu l'agent national, que ledit citoyen Roy, dit Patriote, dont le zèle pour la chose publique est connu de ses concitoyens, sera invité de se charger des dites quatre croix, pour les remettre à la Convention nationale et en faire hommage à la patrie, et qu'il sera aussi invité à féliciter la sainte Montagne sur ses glorieux travaux et de son zèle infatigable pour assurer le bonheur du peuple en fondant la République une et indivisible sur des bases inébranlables, et en punissant le méchant qui veut y porter atteinte.

BRAILLION (maire), FRISON (agent nat.),
BOTTÉE, HUTIN, CROIZILLE, DESOIZA, LASALLE,
BOURGEOIS, CARDON (secrét.),
P.c.c. BRAILLION, CARDON.

18

L'agent national du district d'Uzès-la-Montagne (3) annonce que 4 portions de biens d'émigrés, estimées 104,607 liv., ont été vendues 178,112 liv., et qu'une ci-devant église, estimée 3,371 liv., a été vendue 11,000 liv.

Insertion au bulletin (4).

19

Le représentant du peuple Lecarpentier écrit de Port-Malo qu'au bruit répandu sur les bords de la Manche, que les poignards avoient été levés sur deux membres de la représentation nationale, les baïonnettes se sont hérissées de toutes parts; que par-tout un œil menaçant est ouvert, et qu'il vient d'être traduit au tribunal révolutionnaire de Paris dix-sept hommes et douze femmes, tous prévenus de cons-

(1) P.V., XXXIX, 129 et 406. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^t).

(2) C 306, pl. 1162, p. 35.

(3) Gard.

(4) P.V., XXXIX, 129. Bⁱⁿ, 24 prair.